

Guide du tuteur

***Programme d'éducation à la
sécurité routière – Conduire
une moto***



Janvier 2017

Qui peut agir à titre de **tuteur** d'un candidat formateur¹ (moniteur — instructeur moto)?

- Un **formateur** (moniteur, instructeur ou moniteur-instructeur) dûment **choisi par le propriétaire et responsable de la supervision des candidats formateurs** au sein de l'école de conduite. Le tuteur doit posséder un **minimum d'une année d'expérience active en tant que formateur reconnu**.

Le rôle du tuteur

- **Favoriser**, chez le candidat formateur, l'adoption d'un profil de conducteur au comportement sécuritaire, coopératif et responsable;
- **Favoriser** l'évolution du candidat formateur et l'approfondissement des savoirs nécessaires à l'enseignement du ***Programme d'éducation à la sécurité routière — Conduire une moto***.
- **Encadrer** le candidat formateur et lui transmettre son expertise pour l'aider à apprendre le métier de formateur et toutes ses particularités.
- **Présenter** au candidat formateur les **règles de courtoisie** à observer tout au long de sa formation :

Un candidat formateur doit :

- Se présenter aux apprentis conducteurs et leur expliquer qu'il est en formation;
- Ne jamais intervenir de quelque manière que ce soit, sauf si le formateur responsable (tuteur) en fait explicitement la demande;
- Se placer en retrait (fonds de classe ou un peu à l'écart sur le terrain) de manière à observer efficacement les interactions entre apprentis conducteurs et le formateur responsable (tuteur).
- Demeurer silencieux et garder ses questions et commentaires pour le formateur responsable lorsque l'activité de formation aura pris fin;
- Rediriger les apprentis conducteurs vers leur formateur responsable (tuteur), si un plusieurs de ceux-ci viennent lui poser des questions;
- Donner l'exemple en adoptant un comportement respectueux et professionnel (par exemple, éteindre tout appareil électronique ou autre).

¹ Le terme formateur est employé autant pour le moniteur que l'instructeur.

Sommaire de cours

Le sommaire de cours est disponible sur le site Internet de l'Association québécoise des transports (AQTr) au www.aqtr.com. Le tuteur doit le remettre au candidat souhaitant participer à la **Formation à l'enseignement de la conduite (moto, moto à trois roues et cyclomoteur)**, dans le but de devenir moniteur, instructeur ou moniteur-instructeur moto. On y retrouve les informations suivantes :

1. La profession de formateur dans une école de conduite;
 - 1.1. En quoi consiste la profession de formateur
 - 1.2. Profil recherché
 - 1.3. Exigences de l'employeur
 - 1.4. Horaire de travail
 - 1.5. Conditions d'admissibilité (préalables)
 - 1.6. Formation exigée pour être formateur ESR
 - 1.7. Structure de la formation
 - 1.8. Durée de la formation
2. Les possibilités de carrière;
3. Les objectifs de la formation;
4. Tableau synthèse de la formation;
5. Les conditions de réussite (examens théorique et pratique);
6. La préparation à l'examen théorique;
7. Fiches d'observation (formation en classe, en circuit fermé et sur la route);
8. Fiche d'évaluation des manœuvres et comportements du candidat formateur².

L'entrevue du candidat

Suggestion d'activité :

- ✓ Demandez au candidat de vous décrire une tâche ou une responsabilité qu'il effectuait dans le cadre de son dernier travail. Il vous présentera un sujet qu'il connaît bien. Demandez-lui de vous présenter ce travail, étape par étape, comme si vous deviez effectuer cette tâche par la suite. Donnez-lui quelques minutes pour se préparer. Fournissez-lui crayon et papier. En procédant de cette façon, vous pourrez constater s'il est capable de se structurer, et ce, en plaçant ses explications dans le bon ordre. Vous verrez aussi comment il s'exprime. N'hésitez pas à lui poser des questions ou à lui dire que vous n'avez pas bien compris ce qu'il essaie de vous expliquer. Invitez-le à vous transmettre ses explications de différentes façons. Vous aurez ainsi une idée de sa capacité à utiliser plusieurs méthodes d'enseignement.

² Le tuteur doit évaluer les habiletés du candidat formateur durant sa formation et lui demander, le cas échéant, d'apporter des correctifs à sa conduite avant de prendre la route avec des apprentis conducteurs.

AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION, LE TUTEUR DOIT :

- **Accueillir** le candidat formateur à l'école de conduite;
- **Présenter**, de façon générale, le **Programme d'éducation à la sécurité routière — Conduire une moto** au candidat formateur;
- **Fournir** les informations générales au candidat désireux de suivre la formation pour devenir moniteur, instructeur ou moniteur-instructeur moto;
- **S'assurer que** le candidat formateur a bien compris le parcours de formation³ et choisi ce qui correspond le plus à ses aspirations;
- **S'assurer que** le candidat formateur ait en sa possession tous les documents⁴ nécessaires à son apprentissage autonome et à sa préparation :

Documents que le candidat doit avoir en sa possession AVANT la formation :

- Le *Guide de la route*;
- Le guide *Conduire une moto*.

Documents qui seront remis LORS DE la formation à l'AQTr

- *Programme d'éducation à la sécurité routière – Conduire une moto*;
- *Programme d'éducation à la sécurité routière – Conduire une moto à trois roues*;
- *Programme d'éducation à la sécurité routière – Conduire un cyclomoteur*;
- Formation à l'enseignement de la conduite — *Cahier du formateur*;
- *Guide du tuteur* — Classes 6A, 6D et 6E (ce guide est utilisé lors du volet pratique de la formation et détaille le rôle que jouera le moniteur-instructeur motocyclette certifié dans la formation de l'apprenti formateur);
- **Transmettre** à l'AQTR le dossier complet du candidat (voir le document des conditions d'admissibilité à la formation);
- **Inscrire** le candidat formateur au groupement ou à l'association de son choix;
- **Informer** le candidat formateur qu'il devra faire l'examen théorique, au plus tard, deux semaines après la fin de sa formation à l'AQTr;
- **Évaluer** la maîtrise de la conduite d'une moto du candidat formateur en circuit fermé et sur la route. Dans le cas où le tuteur constaterait certains points à améliorer dans la conduite du candidat formateur, il lui donnera la liste des correctifs à apporter. Le candidat formateur devra améliorer ces points sur son temps personnel.

³ Voir le tableau *Parcours de formation* en page 6 du présent document.

⁴ La personne responsable du tutorat du candidat formateur doit s'assurer de fournir au candidat les versions les plus récentes de toute documentation utile pour sa formation.

PENDANT LA FORMATION (périodes d'observation, de pratique et d'enseignement supervisé), LE TUTEUR DOIT :

- Vérifier que le candidat formateur a bien en sa possession la lettre⁵ lui permettant d'enseigner sous supervision, et ce, pour une durée de trois mois. Il doit également informer le candidat formateur que celui-ci devra avoir cette lettre avec lui lors des périodes d'enseignement supervisé (en classe, en circuit fermé ou sur la route);
- Prendre connaissance de ce que le candidat formateur a vu dans sa formation théorique (cours 1, 2 et 3) et échanger avec lui à ce sujet⁶;
- Prendre connaissance du contenu du *Cahier du formateur* du candidat;
- Demander à consulter un ou plusieurs des plans de cours préparés par le candidat formateur (*Cahier du formateur*) pour préparer les activités d'enseignement supervisé (en classe, en circuit fermé ou sur la route);
- Rappeler au candidat formateur les règles de courtoisie à suivre lors de séances d'observation;
- Être disponible pour répondre aux questions du candidat formateur;
- Planifier l'horaire du candidat formateur pour lui permettre d'alterner entre observations pratiques et enseignement supervisé;
- Effectuer un suivi régulier du journal d'activité du candidat formateur;
- Utiliser les grilles du tuteur (pages 201 à 233, *Cahier du formateur*) pour effectuer la supervision de l'enseignement en classe, en circuit fermé et sur la route.

À LA FIN DE LA FORMATION, LE TUTEUR DOIT :

- ✓ Remplir la demande d'évaluation et la faire parvenir avec une copie du journal d'activités à la coordonnatrice de l'AQTr lorsque le candidat formateur aura complété les **30 heures (ou 36 dans le cas de la double spécialité) exigées en observation, en pratique et en enseignement supervisé** ET qu'il sera prêt pour son évaluation pratique;
- ✓ Informer le candidat formateur qu'il doit présenter son journal d'activité dûment complété au formateur-expert de l'AQTr lors de l'évaluation pratique;
- ✓ Informer le candidat formateur que, pour obtenir la carte régulière de formateur moto (moniteur, instructeur ou moniteur-instructeur) et ainsi pouvoir enseigner seul le **PESR MOTO**, le candidat formateur devra avoir réussi l'examen théorique ainsi que la ou les évaluations pratiques (en circuit fermé et/ou en classe) données par l'AQTr.

⁵ La lettre permettant d'enseigner est remise au candidat formateur par le formateur-expert à la fin de sa formation théorique.

⁶ Au besoin, le tuteur pourra se référer au formateur-expert qui a dispensé les parties théoriques de la formation au candidat formateur.

PARCOURS DE FORMATION — FORMATION INITIALE FORMATEUR MOTO

(ENTRÉE EN VIGUEUR : JANVIER 2017)

